

N° de division : 01-Beauharnois
N° de cour : 760-11-007968-221
N° de dossier : 41-2798848

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9296-2257 QUÉBEC INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

1. 9296-2257 Québec Inc. (la « Débitrice ») fut fondée et a débuté ses activités en février 2014. Elle œuvrait dans le domaine de la restauration rapide sous le nom de Pataterie D. C. et Filles dans la ville de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, province de Québec.
2. Le 25^e jour de janvier 2022, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
3. La direction de la Débitrice attribue les difficultés financières à la perte de revenus due à la pandémie de la COVID-19.
4. La Société a cessé ses opérations le 31 octobre 2021. L'unique administratrice et actionnaire de la Société, Madame Marilou Provost, a fait cession de ses biens en date du 11 novembre 2021.

SECTION B Actifs

5. Les actifs sont les suivants:

Description des lots	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée à jour	Notes
	(\$)	(\$)	
Système téléphonique (en location)	1	-	1
Machinerie – génératrice (en location)	1	-	
Espèce en main	11 350	11 349.57	

Note 1. Suite à la réception de la réclamation de biens de la part du créancier garanti CWB National Leasing Inc. pour le système téléphonique, le syndic a donné une mainlevée le 14 février 2022.

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

6. La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
 7. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
 8. Ouverture d'un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
 9. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.
-

SECTION D Procédures judiciaires

10. À la connaissance du syndic, il n'y a aucune procédure légale en cours.

SECTION E Réclamations prouvables

11. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis	11 352	-
Créanciers privilégiés	6 701	-
Créanciers non garantis	252 899	88 355
	270 952	88 355

SECTION F Réclamations garanties

12. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Nature de la garantie
CWB National Leasing Inc	Droits de propriété du crédit-bailleur
MCAP Leasing Inc.	Droits de propriété du crédit-bailleur
Agence du revenu du Canada	Retenue à la source
Agence du revenu du Québec	Retenue à la source

SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

13. Considérant que tous les actifs de la Débitrice sont grevés en faveur des créanciers garantis, le syndic ne prévoit pas de distribution de dividende aux créanciers non garantis.

SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

14. Le syndic n'a noté aucune transaction révisable ni aucun paiement préférentiel suite à l'examen des relevés bancaires.

SECTION I Autres sujets

15. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 29 janvier 2022.

16. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.

17. Le syndic a reçu un dépôt de tiers de 4500 \$ pour les frais de la présente faillite.

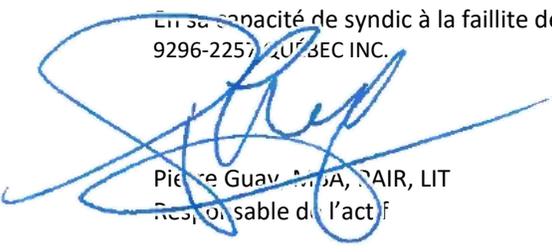
18. Les équipements utilisés par la débitrice pour l'exercice des activités appartenaient au locateur.

19. Le 8 novembre 2021 la débitrice a vendu une remorque artisanale pour la somme de 500\$ et l'argent a été déposé à son compte bancaire.
20. En novembre 2021 la débitrice a remis au locateur Crédit Ford du Canada Ltée. 2 véhicules Ford 2020.

FAIT À MONTRÉAL, ce 23^e jour de février 2022.

MNP LTÉE

En sa qualité de syndic à la faillite de
9296-2257 QUÉBEC INC.



Pierre Guay, CMA, CAIR, LIT
Responsable de l'actif